

Juliette C...  
...  
51310 CHAMPGUYON

Champguyon,  
Le 20 octobre 2022

A l'attention de M. Patrick ROGER,  
Commissaire Enquêteur.

Projet de Parc éolien des Griottes sur la Commune de Champguyon :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je profite de cette enquête publique afin de vous faire part de mon opposition à l'implantation sur la commune de Champguyon d'un parc de 6 éoliennes.

Tout d'abord, il y a eu une absence totale d'informations ainsi qu'aucune consultation des habitants concernant ce projet, ce qui est pourtant obligatoire selon l'article 7 de la Charte de l'Environnement 2004 (Conseil Constitutionnel) :

«Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

Ce projet ne respecte pas non plus le 1<sup>er</sup> article de cette même charte :

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »

En effet, l'impact des éoliennes sur la santé est à présent prouvé. En tant qu'étudiante en 2<sup>ème</sup> année de médecine, j'ai fait des recherches sur le sujet.

En 2021, la Cour d'appel de Toulouse a reconnu le syndrome éolien. A la longue, les nuisances sonores et le balisage lumineux de ces éoliennes proches des habitations finissent par provoquer des maux de tête et des troubles du sommeil, voire des maladies cardio-vasculaires. Les éoliennes se trouveront à moins de 1000 m à l'ouest de notre domicile.

Les éoliennes balancent des infrasons, lesquelles se propagent dans le sol. En plus d'impacter la santé des hommes, elles impactent également la santé des animaux qui en sont très sensibles. Il ne faut pas oublier que notre forêt du Gault se trouve juste à côté de ce projet, sans compter tous les bois alentours. Toute la faune du secteur va donc également être impactée.

D'ailleurs, en ce qui concerne la forêt du Gault, il n'y a pas eu de demande de dérogation de protection de l'avifaune.

Je me dois aussi d'évoquer le rayonnement électromagnétique émis par les éoliennes et les câbles qui permettent d'évacuer l'énergie produite, câbles enfouis à tout juste 30 cm sous terre. Cela a aussi un impact sur la santé des hommes et des animaux.

Pour toutes ces raisons (infrasons, balisage lumineux, nuisances sonores, rayonnement électromagnétique), le bien-être mental, physique et social des habitants est forcément impacté par la présence d'éoliennes. Pourtant à la base, si nous avons choisi de vivre à la campagne malgré les contraintes que cela implique au niveau des déplacements, c'est pour le cadre de vie sain, la nature et son environnement..

Pour finir, ma mère nous élève seules, ma sœur et moi, depuis notre plus tendre enfance et a travaillé dur pour acquérir notre maison. En plus du projet 'Griottes' de Champguyon, deux autres projets d'implantation d'éoliennes sont également en cours, un sur Neuvy (l'éolienne la plus proche se trouvera à 500m au sud de Champguyon le bas) et un autre projet sur Joiselle (l'éolienne la plus proche se trouvera à 700m à l'ouest de Champguyon le haut). Cette accumulation de projet entraînera l'ENCERCLEMENT total de mon village d'enfance et donc une dévalorisation certaine de notre bien.

L'image touristique de mon village et du secteur s'en trouvera aussi également dégradée, image quasi exclusivement basée sur nos petites églises, nos bois et forêt, sa faune et sa flore.

Je m'oppose donc à l'implantation du parc éolien des Griottes sur la Commune de Champguyon.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Juliette